A l’occasion de la journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes, le CESE rappelle l’urgence d’agir contre ce fléau

PUBLIÉ LE 23/11/2016

Si la date du 25 novembre, journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes, n’est certainement pas connue des 3,7 milliards de femmes des six continents, il ne fait aucun doute qu’une majorité d’entre elles sait que les hommes, leurs partenaires, leurs amis, leurs pères, peuvent parfois représenter un danger pour leur vie. Selon les données 2015 de la Banque mondiale, le viol et la violence conjugale représentent pour une femme âgée de 15 à 44 ans un risque plus grand que le cancer, les accidents de la route, la guerre et le paludisme réunis. Aujourd’hui, une femme sur cinq sera victime de viol ou de tentative de viol au cours de sa vie. Dans le monde, 50 % des agressions sexuelles sont commises sur des jeunes filles de moins de 16 ans, et pour près de 30 % des femmes, le premier rapport sexuel est forcé. Plus de 60 millions de filles dans le monde sont mariées avant 18 ans. Chaque année en France, au minimum 216 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire intime. Depuis le 1er janvier 2016, 101 femmes ont été tuées par un partenaire intime. Elles étaient 122 en 2015. Après l’étude « Combattre les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses » portée au nom de la délégation aux droits des femmes par Pascale Vion en 2014, la DDFE est aujourd’hui saisie avec la Délégation Outre-mer par le Premier ministre sur « Combattre les violences faites aux femmes dans les territoires d’Outre-mer », permettant ainsi le croisement des expertises des deux délégations. Les premiers travaux avaient réalisé un court focus sur les territoires ultramarins où les taux de violence constatés sont supérieurs à ceux de l’hexagone. L’avis en préparation devrait dresser un état des lieux actualisé des violences à l’encontre des femmes sur ces territoires, examiner les moyens mis en œuvre pour les combattre et s’interroger sur les limites des dispositifs existants afin de déterminer les leviers d’action les plus efficaces qui permettraient de réduire significativement les violences. D’ores et déjà le manque de données est souligné par les rapporteur.e.s Ernestine Ronai et Dominique Rivière, l’enquête nationale (ENVEFF) réalisée en 2000 et celle en cours (VIRAGE) se concentrant presqu’exclusivement l’hexagone. Or, pour combattre un phénomène, il faut l’appréhender dans toutes ses dimensions et en avoir une connaissance fine à partir de données objectivées. Il est impératif en 2016 que les féminicides, les viols, les agressions sexuelles et physiques et les harcèlements soient stoppés et que les moyens soient au rendez-vous. Or, le rapport « Où est l’argent pour les droits des femmes ? Une sonnette d’alarme » présenté au CESE le 15 septembre 2016 est sans appel : si des politiques en faveur des droits des femmes sont effectivement développées, le budget qui leur est consacré demeure très insuffisant. Celui dédié aux droits des femmes est le plus petit budget de l’État (0,0066 %). Au niveau international, le retard de la France est patent en termes de financement des agences onusiennes promouvant l’égalité : quand la Suède finance annuellement ONU-Femmes à hauteur de 33 M$, et le Royaume-Uni à hauteur de 22 M$, la contribution de la France s’élève à 1 M$. La Délégation aux droits des femmes et à l’égalité du CESE souhaite que de plus grands moyens soient accordés à la lutte contre les violences faites aux femmes afin d’en identifier les agresseurs, de protéger les enfants, de rendre justice aux victimes, d’empêcher la récidive et de faire que les prochaines générations soient porteuses de respect plutôt que de violence.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026